

CROSS TRIATHLON D'ATIMAONO

SITE D'ATIMAONO - PAPARA



FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON

CHALLENGE COEF 2026

**6/8
ANS**

DÉPART
12H

50M
1KM
0,5KM

**9/11
ANS**

DÉPART
12H20

150M
3KM
1KM

XS

DÉPART
10H30

250M
5KM
2KM

**S
+RELAIS**

DÉPART
9H

500M
11KM
4KM

18
OCT
26

INFOS ET INSCRIPTIONS : www.tahititriathlon.pf



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
 - Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
 - Le drafting (aspiration à vélo) est autorisé sur l'ensemble des épreuves.
 - La cession de dossard est strictement interdites

 - Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.
- Procédure :
1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
 2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
 3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
 4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
 5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes

Chapitre 2 – CESSION DU DOSSARD

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 :

- Le « Cross Triathlon d'Atimaono » est organisé par le club des Vahiné Triathlon sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 18 octobre 2026 sur le site d'Atimaono au sein de la commune de Papara.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

Article 3-3 : Les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et non-licencié(e)s¹ :

- Cross-Triathlon 6-8 ans
-> 50m de natation, 1 km de vtt, 0,5 km de course à pied
- Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans²
-> 150m de natation, 3 km de vtt, 1 km de course à pied
- Cross-Triathlon format XS
-> 250m de natation, 5 km de vtt, 2 km de course à pied
- Cross-Triathlon format S individuel + format S par équipe
-> 500m de natation, 11 km de vtt, 4 km de course à pied

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté](#)

² La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).



Chapitre 4 – Programme du dimanche 18 octobre 2026

A partir de 7h30 : Retrait des dossards pour toutes les courses

(fermeture des retraits des dossards 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve)

7h45 : Ouverture du parc à vélo pour les courses S et XS

(fermeture du parc pendant la transition de la course S)

8h30 : Fermeture du parc à vélo de la course S

8h40 : Briefing de la course S

9h00 : Départ de la course S

10h00 : Fermeture du parc à vélo de la course XS

10h10 : Briefing de la course XS

10h30 : Départ de la course XS

11h15 : Ouverture du parc à vélo des courses 6/8 ans et 9/11ans

11h30 : Reconnaissance des parcours des courses 6/8 ans et 9/11ans

11h45 : Fermeture du parc à vélo des courses 6/8 ans et 9/11ans

12h00 : Départ de la course 6/8ans

12h20 : Départ de la course 9/11ans

12h45 : Remise des récompenses pour toutes les courses

Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100% sous présentation d'un justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale **(à transmettre par mail 72 heures avant la compétition fédérale)**
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 15/10/2026 à 08h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTRI.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 06/10/2026 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 15/10/2026 à 8h00 (heure de Tahiti).

Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.T.R.I :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans			
Cross Triathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Cross Triathlon S (individuel)	3000 xpf	4000 xpf	
Cross Triathlon S (par équipe)	4500 xpf (+frais de gestion)	5500 xpf (+frais de gestion)	

3 sur 8



Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2026) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans					
Cross Triathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée	2500 xpf	+1000xpf de licence journée	
Cross Triathlon S (individuel)	3000 xpf		4000xpf		
Cross Triathlon S (par équipe)	4500 xpf (+frais de gestion)	+1000xpf de licence journée	5500 xpf (+frais de gestion)	+1000xpf de licence journée	

Chapitre 5 - PARCOURS

Natation XS (1 boucle) et S (2 boucles) :





Vélo XS (2 boucles) et S (4 boucles) AVEC le passage par la grande rivière :



Vélo XS (2 boucles) et S (4 boucles) SANS le passage par la grande rivière :



Course à pied XS (2 boucles) et S (2 boucles) :





Cross Triathlon 6/8 ans :

1 boucle de natation (50m) / 2 boucles de VTT (1km) / 1 boucle de course à pied (500m)



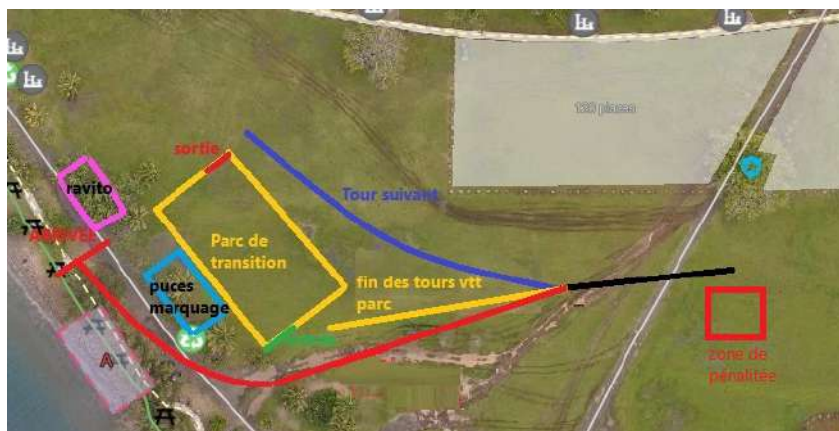
Cross Triathlon 9/11 ans :

1 boucle de natation (150m) / 2 boucles de VTT (3km) / 1 boucle de course à pied (1km)





PARC TRANSITION :



Chapitre 6 - Classement et récompenses

Courses	Podiums		
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles		Scratch garçons
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles		Scratch garçons
Cross Triathlon XS	Scratch femmes		Scratch hommes
	Podium benjamine		Podium benjamin
Cross Triathlon S	Scratch femmes		Scratch hommes
	Catégorie cadette/junior		Catégorie cadet/junior
	Catégorie sénior femmes		Catégorie sénior hommes
	Catégorie master femmes		Catégorie master hommes
Cross Triathlon S (équipes)	1ère équipe femme	1ère équipe homme	1ère équipe mixte

Chapitre 7 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non- respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 8 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.



Chapitre 9 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant.
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

